



Droit de refus Changement horaire

Par **LAURE78660**, le **10/11/2014** à **15:39**

Bonjour,

Je suis actuellement en poste a temps plein dans une petite entreprise depuis 18 ans.

Depuis 4 ans j'ai des horaires qui mon permis de créer ma propre entreprise a coté pour avoir un complément de revenu.

Aujourd'hui suite à la demande d'une collègue de passer a temps partiel, mon employeur envisage de me changer mes horaires; ai-je le droit de refuser, sachant que si cela ce fait ce serra la mort de ma propre entreprise et donc une perte de revenus?

je suis un peut perdu

merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **10/11/2014** à **17:18**

Bonjour,

La fixation de l'horaire de travail d'un temps plein fait partie en principe du pouvoir de direction et d'organisation de l'employeur mais il faudrait savoir de quelle ampleur il serait...